

## **Bio - David Boyle**

Avocat inscrit au Barreau de l'Eure (France) et sur la liste des Conseils assistants de la CPI, David Boyle a commencé sa carrière comme avocat à Sydney, Australie en 1986.

Dès son arrivée en France en 1989, il a acquis une expérience diversifiée en droit international pénal : Doctorat en droit international sur l'ONU et le Cambodge à l'Université Paris II ; enseignant en Master II au sein des Universités parisiennes et publications universitaires variées, notamment en droits de l'homme et droit humanitaire dans le cadre du procès pénal ; chercheur spécialisé en droit international pénal ; traducteur juridique ; missions pour la FIDH ; membre d'une équipe de défense devant le TPIR ; participation à plusieurs projets visant à promouvoir la participation des victimes devant le Tribunal pour les Khmers rouges (les CETC), dont il a tiré un article pour le *Journal of International Criminal Law* [2006, Vol.4].

De 2006 à 2015, il a fait partie de l'équipe juridique du Bureau des Co-juges d'instruction des CETC. Il a contribué ainsi à toutes les affaires renvoyées devant le tribunal par le juges d'instruction : Affaire Duch (001) ; Affaire des dirigeants (002) ...

Depuis son retour en France, outre son activité professionnelle, David a rédigé plusieurs études sur les CETC, notamment sur la spécificité de la procédure inquisitoire et la participation des victimes devant les CETC : Université royale du Cambodge – rapport en anglais et formation pour les professionnels de la justice cambodgienne (2012) ; sur l'approche de la prescription des crimes devant les CETC (ASSER, 2016) ; Chapitre sur les CETC dans l'Annuaire de la Justice pénale internationale et transitionnelle 2014 (Institut Universitaire Varenne).